

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1846**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

TP : Titre professionnel Technicien (ne) d'atelier de plasturgie

Nouvel intitulé : Technicien de production en plasturgie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi (DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DGEFP).) Modalités d'élaboration de références : CPC Industrie	Directeur de l'unité territoriale de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

225s mise en oeuvre des plastiques et des matériaux composites

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le (la) titulaire de l'emploi encadre une équipe de conducteurs et d'opérateurs pour la fabrication en série de pièces plastiques sur des machines et équipements automatisés de plasturgie.

A partir des dossiers techniques et des ordres de fabrication, il (elle) est chargé(e) de réaliser avec son équipe la production prévue, au niveau requis en qualité et délais.

Sous la responsabilité du chef d'atelier, son activité couvre les domaines de la technique, du pilotage et du suivi des résultats de la ligne de fabrication, de l'encadrement des opérateurs, de la maintenance productive et de l'amélioration continue du secteur de production, dans le respect des règles de qualité, d'hygiène, de sécurité et d'environnement définies par l'entreprise.

Selon la taille, la complexité technique des process de production et surtout l'organisation de l'entreprise, son champ d'intervention peut se limiter à l'assistance technique aux équipes de production. Dans ce cas, en tant que référent(e) technique de l'atelier appelé(e) couramment « régleur (régleuse) », il (elle) intervient de manière programmée sur plusieurs lignes de production ou sur demande pour résoudre les problèmes techniques.

Il (elle) travaille au sein d'une équipe de production, dans un atelier comportant généralement plusieurs machines de transformation de matières plastiques. Celles-ci peuvent être regroupées en îlots suivant leur taille, le type de matière utilisée ou de produits fabriqués.

L'exécution des tâches s'effectue le plus souvent debout avec des déplacements fréquents autour de l'installation, voire aux divers magasins de stockage. Elle nécessite le port d'équipements de sécurité et, selon les secteurs, celui d'équipements de propreté.

Les machines sont gérées par microprocesseur et écran de visualisation.

Les équipements périphériques aux machines de plasturgie sont souvent nombreux et conduisent à la constitution de véritables lignes complètes de production automatisées.

La quasi-totalité des entreprises du secteur fonctionnent en 3 x 8.

Le poste requiert parfois la maîtrise de la conduite d'engins de manutention de type gerbeur ou chariot élévateur. Une certification de type CACES est appréciée pour la tenue de l'emploi. Dans certaines entreprises, l'habilitation électrique pour non-électricien, type B0, est également requise pour tenir l'emploi.

1. Lancer et assurer le bon fonctionnement des équipements d'une ligne automatisée de production plastique

Monter les outillages et préparer la fabrication pour une production plastique.

Démarrer et arrêter une production plastique.

Analyser les dérives et stabiliser le process d'une production plastique.

Réaliser un prédiagnostic de dysfonctionnement sur des équipements de plasturgie et alerter le service maintenance.

2. Piloter et optimiser la fabrication sur une ligne automatisée de production plastique

Coordonner les activités des opérateurs sur une production plastique.

Participer à l'étude et à la mise en œuvre d'améliorations techniques et organisationnelles d'une production plastique.

Former les opérateurs à un poste de travail sur une production plastique

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Celui des entreprises plasturgistes transformant des matières thermoplastiques par des procédés automatisés.

Celui des entreprises industrielles telles que fabricants de composants électriques, certaines entreprises du secteur agroalimentaire ou d'autres secteurs d'activités ayant un atelier dit « intégré », qui comporte des machines de transformation de matières thermoplastiques

par un ou des procédés automatisés.

Technicien en plasturgie - technicien de production - technicien d'atelier - monteur-régleur, régleur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H3202 : Réglage d'équipement de formage des plastiques et caoutchoucs

H2504 : Encadrement d'équipe en industrie de transformation

Réglementation d'activités :

Néant.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Le titre professionnel est composé de deux certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 25 novembre 2002 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-13, R. 338-1 et R. 338-2 et suivants.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 12/02/2004 paru au JO du 22/02/2004

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 9 mars 2006 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministre chargé de l'emploi ;
Arrêté du 8 décembre 2008 modifié relatif au règlement général des sessions de validation conduisant au titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : Technicien de production en plasturgie